

# Au secours du lac Kénogami!

Le lac Kénogami est situé à environ 10 km au sud de l'arrondissement de Jonquière et depuis peu, il fait partie de la nouvelle grande ville fusionnée de Saguenay. Ce lac de 36 km de long s'étend à l'est, du Portage des Roches à Laterrière, et à l'ouest, jusqu'à la baie Cascouïas à Larouche. Ses principaux affluents sont les rivières : St-Cyriac, Simoncouche, Pikauba et Cascouïas. Le lac se déverse ensuite dans la rivière Saguenay via la Rivière aux Sables du côté de Jonquière et la rivière Chicoutimi de l'arrondissement du même nom.

Comme la description ci-dessous le démontre, ce grand lac recèle de grandes ressources : le récréo-touristique comme le camping Kénogami, le camping Jonquière, Cépál, le centre Kéno-Patro et l'auberge du Ranch des Érables, qui attirent les vacanciers par milliers.

Avant la fusion, il y avait **1534 citoyens résidants à l'année dans la municipalité de Lac Kénogami** et cela sans compter les **503 résidences secondaires** qui attirent encore plus de gens en saison estivale, faisant gonfler la population à plus de **5000 personnes!** Ces payeurs de taxes étaient évalués en **1993 à 34 M\$, en 1996 à 70 M\$ et cette année en 2003 à 93 M\$,** ce qui signifie une augmentation en seulement 10 ans de 273 %. Ce n'est pas peu dire!

Vu la popularité grandissante et incontestable de ce beau grand lac, il est aberrant qu'en 2003 les compagnies productrices d'électricité se considèrent encore les seules propriétaires de l'eau du Lac Kénogami!... Cette situation est encore plus aberrante depuis l'entrée en vigueur de **la nouvelle loi sur la reconnaissance de l'eau comme patrimoine collectif des québécois** (cette loi a été votée en novembre 2002). Il est inadmissible que les contrats soient encore tenus secrets aujourd'hui et qu'ils aient été négociés en catimini entre le gouvernement du Québec, Elkem Métal et Abitibi-Price, et que les citoyens aient été et soient encore carrément tenus à l'écart de ces ententes tout comme des retombées et des profits qu'elles génèrent! Désormais il n'y a plus deux intervenants mais trois : le ministère de l'énergie et des ressources, les producteurs d'électricité et les citoyens. Car les citoyens contribuables ont leur mot à dire! Ils ont aussi des droits légaux en tant que résidants et usagers de ce beau lac.

C'est beaucoup plus qu'un simple litige sur le niveau de l'eau ou la bonne gestion des barrages, aussi importants que soient ces points, mais bien une question de droits fondamentaux! Finissons-en avec les tergiversations! Alors j'en appelle à la démocratie, à l'équité et à la justice pour tous! **Rendons le lac Kénogami à leurs propriétaires et usagers légitimes.**

Par Lynn Gauthier, 9 juin 2003